



## ANCRE

### Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie

#### L'ANCRE

A la demande de Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et de Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, le CEA, le CNRS et l'IFP ont créé l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE). Cette Alliance s'inscrit dans la droite ligne de la mise en oeuvre de la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations énergétiques de la France, de l'accord dit du "paquet énergie-climat" adopté en décembre 2008 par le Conseil européen, de la mise en œuvre des orientations et projets de lois issus du Grenelle de l'environnement et de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation de juillet 2009.

Par la coordination de la programmation scientifique et technique de l'activité de R&D de ses membres, elle a pour objet de renforcer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie en favorisant les partenariats et les synergies entre les acteurs publics et privés du secteur (organismes de recherche, universités et entreprises), en France et en Europe, et ainsi de contribuer de manière déterminante au développement scientifique, technologique, économique et industriel des différents domaines directement reliés aux problématiques de l'énergie et aux progrès des connaissances quant aux impacts possibles sur l'environnement, le climat, le bien être et la santé humaine.

Au-delà de ses trois membres fondateurs, l'ANCRE réunit en tant que membres associés l'ensemble des organismes de recherche publics français concernés par les problématiques de l'énergie.

La finalité industrielle des travaux conduits dans le cadre de l'ANCRE, que ce soit à court, moyen et long termes, est un élément fondamental dans l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés. Pour garantir une valorisation optimale de ses réflexions et actions, l'ANCRE est ouverte, au travers des pôles de compétitivité concernés par les problématiques énergétiques et environnementales, à une étroite coopération avec les industriels du secteur.

Membres fondateurs	CEA, CNRS, IFP
Membres associés	ANDRA, BRGM, CDEFI, CEMAGREF, CIRAD, CPU, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INRIA, IRD, IRSN, ONERA
Partenaires industriels (contacts en cours)	Pôles de compétitivité couvrant tout ou partie des thèmes de l'ANCRE

#### Missions de l'ANCRE

Dans le cadre de la stratégie nationale en matière d'énergie et en liaison avec les feuilles de route stratégiques élaborées sous la responsabilité de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans un certain nombre de domaines, ainsi que les programmes de l'ANR (Agence nationale de la recherche), les missions de l'ANCRE sont les suivantes :

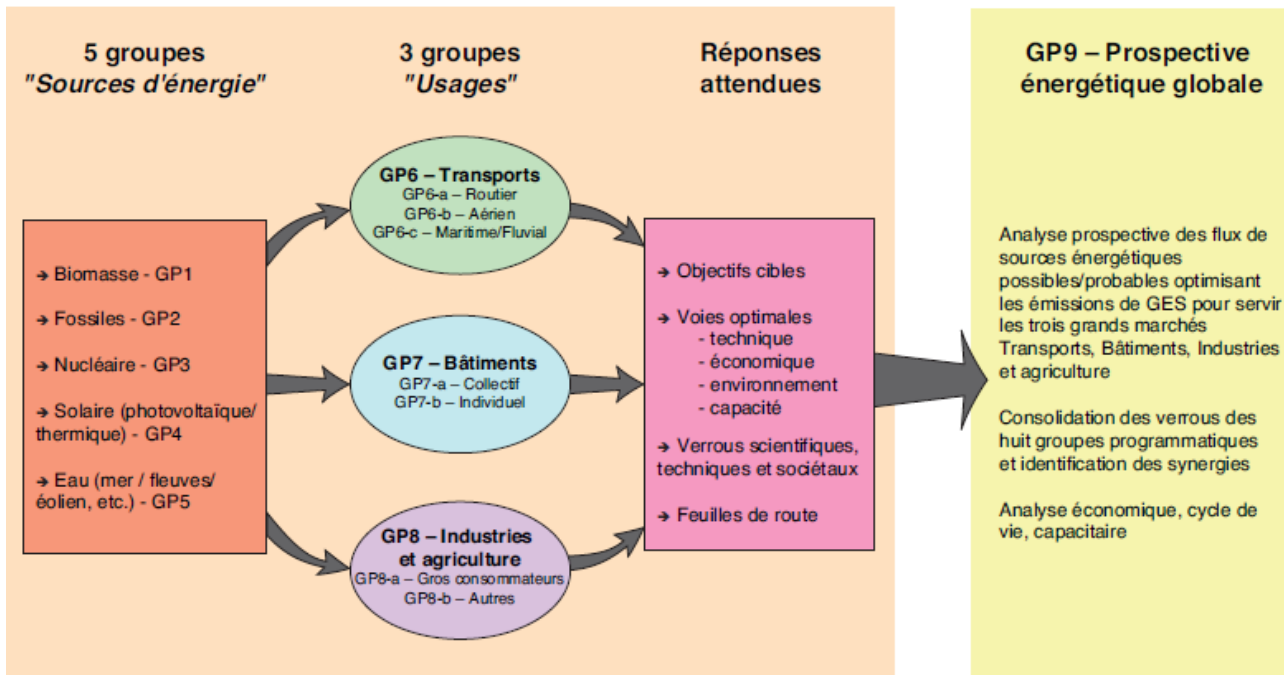
- favoriser et renforcer les partenariats et les synergies entre les organismes publics de recherche, les universités et les entreprises en intégrant les contraintes propres à chacun d'eux ;
- identifier, avec le concours des entreprises concernées, les verrous scientifiques, technologiques, économiques, environnementaux et sociétaux qui limitent les développements industriels dans le domaine de l'énergie ;
- proposer en conséquence, dans le cadre de la politique nationale de l'énergie définie par l'État, des projets pluriannuels de R&D et les modalités de leur mise en œuvre coordonnée, s'appuyant sur des programmes allant de la recherche fondamentale à la mise au point de démonstrateurs à des fins industrielles et proposer des structures pour mener à bien ces programmes ;
- faciliter l'adoption, par les producteurs et les consommateurs, de bonnes pratiques en matière d'énergie respectueuse d'un développement durable.

Pour renforcer son efficacité, l'ANCRE agit en concertation avec l'EERA (Alliance Européenne sur la Recherche en Énergie), créée dans le cadre du SET Plan pour développer, au niveau européen, la programmation conjointe entre centres de recherche.

## Gouvernance et fonctionnement de l'ANCRE

L'ANCRE est placée sous la responsabilité d'un Comité de Coordination, composé de représentants des membres fondateurs et présidé pour les deux premières années par Olivier Appert, Président de l'IFP, dans le cadre d'une présidence tournante.

Huit Groupes Programmatiques thématiques, véritables organes fonctionnels de l'ANCRE, sont constitués pour conduire les réflexions et aboutir à des propositions concrètes en matière de programmes de R&D. Leurs travaux sont structurés autour des chaînes de valeur (matières premières, transformation primaire, vecteurs, distribution, stockage, impacts) des thématiques suivantes :



Les groupes programmatiques ont pour objectif d'identifier les verrous scientifiques ou technologiques et les axes de R&D qui permettront de les lever. Ils seront composés d'un animateur et d'un animateur adjoint ainsi que d'experts désignés par les membres fondateurs, les membres associés et les pôles de compétitivité.

Les livrables des Groupes Programmatiques sont les suivants :

- cartographie et segmentation des domaines couverts, identification des forces de R&D en présence sur chacun des segments ;
- identification des verrous scientifiques, technologiques, industriels, sociétaux, environnementaux et économiques, qui limitent à la fois le déploiement de solutions "durables" en matière énergétique, l'émergence de champions industriels et notre indépendance énergétique, et propositions d'axes de R&D ;
- Propositions de programmes allant de la recherche fondamentale jusqu'au démonstrateur.

Un neuvième Groupe Programmatique transversal, intitulé "Prospective énergétique globale", analysera globalement les résultats des travaux des huit autres Groupes Programmatiques thématiques en s'appuyant sur des analyses de prospective et rendra ses conclusions sous la forme d'un rapport de synthèse.

## Planning des travaux 2009/2010

Octobre 2009	Mars 2010	Juin 2010
Constitution des groupes et lancement des travaux	Point d'étape : avancement des travaux	Rapports de synthèse des groupes programmatiques

## Contact ANCRE

Marco De Michelis – Tél.: 01 47 52 69 92 – Fax. : 01 47 52 70 96 - [marco.de-michelis@ifp.fr](mailto:marco.de-michelis@ifp.fr)